

Paris,  
le vendredi 6 juillet 2018

**Émetteur :** Directeur de l'Ucanss

**Objet :** Les nouvelles modalités de suivi des opérations immobilières du patrimoine de la sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,

Afin de vous accompagner dans vos projets immobiliers, l'UCANSS a créé une plateforme partagée de suivi des opérations immobilières du patrimoine de la Sécurité Sociale.

Les objectifs de la plateforme sont d'optimiser, fluidifier et sécuriser le suivi des opérations immobilières de votre patrimoine :

- En dématérialisant le processus de suivi et en partageant en temps réel les informations entre l'organisme, sa caisse nationale et l'UCANSS ;
- En identifiant les intervenants d'une opération disposant d'un accès à l'ensemble des données d'une opération à tous moments et en tous lieux ;
- En fiabilisant les transferts de documents et en disposant d'une conservation des données sur la période de la garantie décennale.

La connexion à la plateforme collaborative « OPIM » se fera via le portail UCANSS.

Vous recevrez prochainement un courriel de la part de « [plateforme-opim@ucanss.fr](mailto:plateforme-opim@ucanss.fr) » qui vous indiquera les modalités de connexion et d'usage de la plateforme.

A compter de cette diffusion, les sollicitations pour les nouvelles opérations immobilières accompagnées par l'UCANSS se feront exclusivement via la nouvelle plateforme.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière  
Directeur par Intérim